



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

N° 2024.33

Objet :
Budget exécutoire 2024 RAFR

Affiché le :

Votes : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 26 juin, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Isabelle TAILLIER, Céline RIGOUARD, Michèle MAMBERT

ABSENTS EXCUSES :

Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Alain DESRUES

ABSENTS :

Hervé DOMINIAK, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT, Directrice du CCAS.

Vu l'article R.314-37 du code de l'action sociale et des familles, le budget exécutoire devant être transmis dans les 30 jours suivant la notification de l'arrêté de tarification.

Vu l'article R314-24 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'obligation de transmission sous huitaine des observations éventuelles sur le rapport de tarification de l'autorité de tutelle.

Considérant les propositions budgétaires et leurs annexes arrêtées en Conseil d'Administration du 13 décembre 2023 et transmises au département de Vaucluse.

Considérant l'arrêté d'autorisation budgétaire et de tarification n° 2024-5527 du 21 juin 2024,

Madame La Présidente présente au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le détail des masses et des tarifs autorisés par l'autorité de tarification pour le budget 2024 de la Résidence Autonomie, en précisant la répartition des dépenses autorisées.

Pour l'exercice budgétaire 2024, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Résidence Autonomie "Rustin" à APT sont autorisées à 1 256 047,00 €.

Elles sont arrêtées comme suit :

Dépenses		
Groupe 1	Charges d'exploitation courante	325 700,00 €
Groupe 2	Personnel	556 600,00 €
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	348 995,00 €

Recettes		
Groupe 1	Produits de la tarification	884 431,00 €
Groupe 2	Autres produits d'exploitation	278 200,00 €
Groupe 3	Produits financiers non encaissables	180 911,00 €

Le résultat net de l'exercice 2022 est un déficit de 167 616,12 €. Il restera en attente d'affectation : en effet, un travail est mené conjointement avec la Trésorerie de Pertuis afin de reprendre une partie de la réserve d'investissement vers la réserve de compensation des déficits.

Le déficit 2021 restant à incorporer de – 24 752 € est pris en compte pour le calcul du prix de journée hébergement de l'exercice 2024.

Les prix de journée hébergement et les prix de repas de la Résidence Autonomie "Rustin" gérée par CCAS d'Apt, sont fixés comme suit à compter du 1er juillet 2024 :

F1	18,17 €
F1 bis personne seule	31,86 €
F1 bis couple	34,90 €
F2 personne seule	47,60 €
F2 couple	50,15 €
Chambre d'hôte	19,50 €
Repas midi	7,47 €
Repas du portage	8,25 €
Repas extérieur	9,50 €

Par ailleurs, des évolutions tarifaires relatives à des prestations complémentaires et facultatives sont également à appliquer, à savoir

Soupe	1,60 €
Café / thé	0,85 €
Repas Agents Résidence / CCAS / Ville d'Apt	5,50 €
Invité de portage	9,50 €
Invité de résident, toute personne extérieure servi au restaurant	9,50 €
Repas festif à thème ouvert à tous	13,50 €
Repas festif moins de 12 ans accompagné	6,30 €
Repas festif Résident	9 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ**

Approuve la décision d'autorisation budgétaire pour 2024 et l'application des tarifs 2024 à compter du 1^{er} juillet 2024.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

